

# OFFRE DE FORMATION

## INITIATION À LA GESTION DE PATRIMOINE IMMOBILIER ACTIVE



en distanciel

**EN DISTANCIEL**

Matinées des  
1, 2, 3 avril  
et 12 juin 2025



Les Collectivités Territoriales détiennent un patrimoine immobilier très important dont elles doivent assurer au quotidien la charge d'entretien, de maintenance et de mise en conformité réglementaire. Dans l'intérêt des services aux usagers et de la bonne maîtrise des finances publiques, elles ont tout intérêt à passer d'une gestion patrimoniale « subie », de maintenance corrective, à une gestion patrimoniale « active ».

L'objectif de cette formation est de donner le cadre de cette démarche active de gestion patrimoniale en 6 étapes : de la connaissance du parc jusqu'à la mise en œuvre des opérations concourant à l'optimisation des coûts et des usages des bâtiments, en passant par l'élaboration d'une stratégie patrimoniale adaptée aux ressources et aux objectifs de la Collectivité (énergie-climat, sécurité-santé, confort-accessibilité, usages-rationalisation des surfaces, coût global).



## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les enjeux de la gestion de patrimoine et les étapes d'une démarche active
- Proposer en interne la stratégie pour optimiser et valoriser le patrimoine immobilier à partir d'une analyse technique, financière et fonctionnelle de l'existant
- Maîtriser les grandes étapes d'un projet de rénovation

## NIVEAU PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis.

Il est néanmoins conseillé d'avoir une culture générale en bâtiment (terminologie, réglementations, maîtrise d'ouvrage).

## MÉTHODES D'ÉVALUATION

Dispositif d'évaluation des acquis sous forme de quiz

## FRAIS D'INSCRIPTION

1000 € HT par stagiaire (TVA à 0%)

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Apports techniques
- Retours d'expérience
- Études de cas ou mises en situation
- Utilisation de la plateforme [mesformations.cerema.fr](https://mesformations.cerema.fr)

**DURÉE**

**4 demi-journées**

## PUBLIC

La formation s'adresse aux personnels des collectivités territoriales concernés par la gestion de patrimoine :

- Directeurs généraux des services techniques (communes de moins de 10 000 hab.)
- Responsables de services immobiliers (Communes ou départements)
- Chargés de mission stratégie patrimoniale (Départements, Régions)
- Ingénieurs et techniciens en maintenance et exploitation des bâtiments



# PROGRAMME



## CONTEXTE ET ENJEUX

### Séquence 1 : Connaître le contexte réglementaire et les enjeux de la GPI

- Dispositif éco-énergie
- Autres textes en lien avec la GPI
- Enjeux techniques, juridiques, fonctionnels, réglementaires, financiers de la GPI

## DÉMARCHE DE GPI ACTIVE

### Séquence 2 : Connaître les 6 étapes de la GPI active

- Etape 1 : S'organiser
- Etape 2 : Connaître
- Etape 3 : Définir sa stratégie
- Etape 4 : Planifier les actions
- Etape 5 : Conduire les actions
- Etape 6 : Suivre les évolutions

### Séquence 3 : Connaître les outils de la GPI active

- Les outils de connaissance (carnet d'identité, BIM, SFREU)
- Les outils de stratégie (la mission de stratégie patrimoniale, le schéma directeur, ...)
- Les outils financiers (subventions, CEE, intracting, CPE...)
- La conduite des actions (cadrage, programmation, gestion de projet)

## SUIVI ET RESSOURCES DOCUMENTAIRES

### Séquence 4 : Organiser le suivi du patrimoine

- Accessibilité
- Sécurité
- Santé
- Energie
- Pérennité et usage

### Séquence 5 : Retrouver les principales informations nécessaires à la mise en œuvre d'une stratégie immobilière

- Textes réglementaires
- Ressources documentaires
- Aides mobilisables

## MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

### Séquence 7 : Évaluer les bénéfices de la formation en situation professionnelle

- Rappels, tour de table et jeux de rôles autour des 6 étapes de la GPI active



## LES ATOUTS DU **CEREMA**

- Des équipes pluridisciplinaires et expertes (aménageurs, ingénieurs, techniciens) ;
- De nombreuses années d'expérience opérationnelle au service des collectivités territoriales ;
- Des participations actives à l'édition de normes et règlements, aux côtés des pouvoirs publics et de réseaux de partenaires et d'experts reconnus.

## COORDINATION DE LA FORMATION

**Véronique RICHALET**

Directrice de projets Gestion de Patrimoine  
Immobilier

## INFORMATIONS ET INSCRIPTION



[formation.catalogue@cerema.fr](mailto:formation.catalogue@cerema.fr)



[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)



CeremaCom



Cerema

